PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente sous la présidence de Xavier PHILIPPOT, maire.

Présents : Xavier PHILIPPOT, David MAROLLEAU, Guy MOREAU, Dominique POUVREAU, Danièle BELAUD, Yoann GREGOIRE, Jean-Pierre GOIN, Pierre LEGAL, Didier BELAUD, Annie-France GARRY, Ludovic GERON, Anthony METAY, Gilles BERLAND, Yves ROUSSEAU.

Excusée : Sylvie MEUNIER (pouvoir à Annie-France GARRY)

Date de la convocation : vendredi 2 février 2024

Secrétaire de séance : Pierre LEGAL

Délibération 2024-02-01
Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 11 janvier 2024

Le procès-verbal du Conseil municipal du 11 janvier 2024 est accepté à l'unanimité.

Délibération 2024-02-02
Tarif des visites de la Tour Mélusine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la tarification appliquée dans le cadre des visites de la Tour Mélusine :

		Prix Unitaire
GROUPE	Adulte	1 €
	Enfant (7 à 12 ans)	0.50 €
	Enfant (- de 7 ans)	gratuit
La Rochelle Océan Pass	Adulte	1.50 €
	Enfant (7 à 12 ans)	0.80 €
INDIVIDUEL	Adulte	2 €
	Enfant (7 à 12 ans)	1 €
	Enfant (- de 7 ans)	gratuit

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs pour l'année 2024 afin de tenir compte des coûts d'entretien de la Tour Mélusine.

		Prix Unitaire
GROUPE	Adulte	1.50 €
	Enfant (7 à 12 ans)	1 €
	Enfant (- de 7 ans)	gratuit
La Rochelle Océan Pass	Adulte	1.50 €
	Enfant (7 à 12 ans)	0.75 €
INDIVIDUEL	Adulte	3 €
	Enfant (7 à 12 ans)	1.50 €
	Enfant (- de 7 ans)	gratuit

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte la tarification des entrées à la Tour Mélusine telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

Délibération 2024-02-03

Tarifs de l'Aire de camping-cars

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan comptable (recettes et dépenses) de l'aire de camping-cars pour 2023. Le résultat ne comprend pas l'évaluation du temps passé par le personnel municipal.

Aire de camping-cars 2023	trimestre 1	trimestre 2	trimestre 3	trimestre 4	TOTAL
RECETTES (ENTREES)	1 317,50	6 754,30	10 516,60	1 561,30	**20 149,70**
nombre de nuitées	*115*	*573*	*874*	*223*	*1 785*
nombre de stationnements temporaires	*3*	*64*	*126*	*31*	*224*
Reversement AIRESERVICES (30 % du HT-TS)	364,13	1 872,74	2 918,33	427,10	5 582,30
Taxe de séjour	103,50	630,30	730,40	370,70	1 834,90
Internet	241,20	241,20	241,20	241,20	964,80
Ordures ménagères					951,00
Electricité	319,83	818,24	1 180,45	389,17	2 707,69
Eau		134,44		299,05	433,49
TOTAL DES DEPENSES					**12 474,18**
NET RECU	849,87	4 251,26	6 867,87	763,50	**7 675,52**

Au vu des résultats de l'exercice 2023 et notamment de l'augmentation des fournitures (eau, électricité) il est proposé la tarification suivante applicable à compter du 01/04/2024 :

- Coût de la nuitée : 12,00 € (prix forfaitaire comprenant le stationnement, l'eau, l'électricité, la vidange, le wi-fi).
- Forfait service : 5,00 € pour une durée de 5 h 00 (prix forfaitaire comprenant l'eau, l'électricité, la vidange et le wi-fi).
- Durée maximale de stationnement : 3 jours.
- Coût du ticket perdu : 30,00 €.
- La taxe de séjour est applicable aux aires de camping-cars de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée. Elle s'élève à ce jour à 0,55 € par personne et elle vient en sus de la nuitée.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Décide d'accepter les éléments et tarifs proposés.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier et à informer l'Office du Tourisme Vendée Grand Sud et la Société AireServices.

Délibération 2024-02-04

Occupation du Domaine public (commerces)

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public concernant les terrasses s'élève à la somme de 15 € le m2.
Cette disposition est actuellement appliquée à :

- **Café Cour du Miracle** : 34 m² x15 € = 510 € par an.
- **Café Mélusine** : 80 m² x 15 € = 1200 par an €.
- **Auberge de Maître Pannetier** : 68 m² x 15 € = 1020 € par an.

Cette tarification devrait être appliquée à tout occupant présentant sur le domaine public des produits en vue de leur mise en vente.
Le tarif au m2 pour l'année 2024 est fixé à : 16 €

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

- Accepte la proposition de fixer à partir de 2024 le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public à la somme de 16 € le m2.

Délibération 2024-02-05

Occupation du domaine public Loca'L Pizza et Rôtisserie (Food-truck)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- par délibération en date du 3 mars 2022 la commune a autorisé l'occupation du domaine public au bénéfice de M. et Mme Lambert, demeurant au 5 lotissement du Verger à Marsais Sainte Radegonde, afin de stationner leur camion ambulant un soir par semaine et d'y vendre des pizzas (société Loca'L Pizza).
- par délibération en date du 14 septembre 2023 la commune a autorisé l'occupation du domaine public au bénéfice de M. Antoine GRISEL, demeurant 7 rue de la Michotière, 85120 Loge Fougereuse, afin de stationner son camion ambulant un jour par semaine en basse saison et deux jours par semaine de mai à septembre afin de vendre de la rôtisserie (société « les Saveurs d'Antoine »).

Monsieur le Maire propose de renouveler ces autorisations à partir du 01/03/2024 et d'appliquer le tarif forfaitaire de 20 € mensuels sur la base d'une journée par semaine.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte l'occupation du domaine public aux sociétés « Loca'L Pizza » et « Les Saveurs d'Antoine »
- Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés individuels d'occupation du domaine public
- Autorise Monsieur Le Maire à établir l'encaissement correspondant pour l'année 2024.

Délibération 2024-02-06

Occupation du Domaine public (chemins et jardins)

Monsieur Le Maire propose de reporter ce point à un prochain Conseil Municipal. Un groupe de travail doit analyser la situation et proposer une mise à jour.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Délibération 2024-02-07

Demande de participation pour les enfants domiciliés hors commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état relatif au calcul de la participation communale pour les enfants domiciliés hors commune et fréquentant l'école publique de Vouvant pour l'année **2023-2024.**

Compte tenu des éléments pris en compte, (factures 2023) et le nombre d'enfants inscrits à la rentrée scolaire 2023 (57), le coût de scolarisation d'un enfant à l'école publique, pour l'année 2023-2024, est évalué à **1 229,15 € par enfant.**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de demander, pour l'année **2023-2024**, aux communes concernées, une participation financière d'un montant de **1 229.15 € par enfant.**

Délibération 2024-02-08

Convention avec l'Association UNC-Soldats de France – Vouvant-Cezais (Anciens combattants)

Monsieur le Maire expose :

La Commune a organisé avec le concours de l'Association UNC-Soldats de France - Vouvant-Cezais une manifestation pour le centenaire de l'installation du monument aux morts de la Commune de Vouvant.

L'association précitée a souhaité s'associer au déroulement de ladite manifestation et notamment de régler à la Commune la moitié de la somme correspondant à l'engagement de la fanfare de Mouilleron-en-Pareds (soit 150 euros sur un montant total de 300 euros). Les deux parties étant d'accord, il convient de procéder à la régularisation administrative et comptable de cette opération.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de l'Association UNC-Soldats de France - Vouvant -Cezais ;
- de remercier l'Association pour le geste qu'elle a effectué;
- de conclure une convention permettant la régularisation matérielle de cette opération;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention, passer tous actes et plus généralement faire le nécessaire.

Délibération 2024-02-09

Convention de mise à disposition de bâtiments communaux – association Graine de Nature

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'association Graine de Nature (GDN), souhaite renouveler le bail relatif de la mise à disposition d'un local en sous-sol de l'Espace Lusignan

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à un montant mensuel de 5 €, payable en une fois l'an.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

- Décide de mettre à disposition de l'association GDN pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois à l'avance, le sous-sol de l'Espace Lusignan moyennant un loyer annuel de 60 €.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de la convention à intervenir.

Délibération 2024-02-10

Convention de mise à disposition de bâtiments communaux – association Vouvant Village de Peintres

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'association Vouvant Village de Peintres (VVP), occupera les locaux ci-dessous de la manière suivante :

- La Nef Théodelin du 1er avril au 30 septembre 2024 et l'atelier Catimini du 1er janvier au 30 septembre 2024 moyennant la somme mensuelle de 70 €.
- Local du jardin public : gratuit

Une convention règlera les modalités d'utilisation de l'ensemble des locaux mis à disposition dont la Nef (accès permettant d'entrer dans l'église lors de diverses manifestations dont les concerts d'orgue).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

- Décide de mettre à disposition de l'association VVP les locaux ci-dessus aux dates et conditions énoncées.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de la convention à intervenir.

Délibération 2024-02-11

Institution d'une exonération en faveur des constructions de logements neufs présentant une performance énergétique globale élevée

Monsieur le Maire expose les nouvelles dispositions de l'article 1383-0 B bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer à concurrence d'un taux compris entre 50 % et 100 % et pour la part qui lui revient, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts, supérieurs à ceux de la réglementation environnementale RE 2020 en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

L'exonération s'applique pour une durée de cinq ans à compter de l'année suivante celle de l'achèvement de la construction.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire devra joindre tous les éléments justifiant du respect des critères de performance énergétique requis à la déclaration fiscale déposée dans les 90 jours de l'achèvement du logement, en application de l'article 1406 du code général des impôts.

La délibération d'institution de cette exonération, si elle est prise avant le 1er octobre d'une année, sera applicable à compter de l'année suivante conformément à l'article 1639 A bis du code général des impôts. Cependant, par dérogation prévue par l'article 143 de la loi de finances pour 2024, les délibérations prises avant le 29 février 2024 inclus sont applicables à compter de l'année 2024

Vu l'article 1383-0 B bis du code général des impôts,

Vu l'article 143 de la loi n° 2023-1322 de finances pour 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de ne pas exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts.

- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération 2024-02-12

Autorisation de signer des devis d'un montant supérieur à 4 000 € HT concernant le remplacement des luminaires fluo par des luminaires LED dans les locaux de l'école, de la mairie et de la Tour

Monsieur le Maire expose que la commune a depuis plusieurs années entamé un plan d'économies d'énergies lequel a débuté par le passage à la LED de l'ensemble de l'éclairage public.
Cet effort notable doit se poursuivre et porter progressivement sur l'ensemble des bâtiments communaux.
En fonction des ressources mobilisables, il est proposé cette année de procéder au remplacement des anciens luminaires fluo par des ensembles LED (Ecole, mairie et Tour Mélusine).
Cette phase sera proposée dans le cadre des aides mobilisables au titre de la DSIL (campagne 2024).

Les entreprises Dumaine-Gachignard, Boutet et Painsard ont été sollicitées et ont présenté les devis suivants :

Date : 05/02/2024

Adresse chantier :
ECOLE
85120 VOUVANT

COMMUNE DE VOUVANT
10 Place de l'Eglise 85120
VOUVANT

Devis N° 240044

DUMAINE - GACHIGNARD
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE | CLIMATISATION | SANITAIRE | CHAUFFAGE | ÉNERGIE RENOUVELABLE

Désignation	Qté	U	P.U. HT	Montant HT	TVA
Projet de remplacement de luminaires fluo compact par dès luminaires LED dans l'école, fourniture, dépose, pose, raccordement, mise en service et essais. *Puissance fluo compacte actuelle : 2 962 W* *Puissance en solution LED proposée : 1 230 W*					
Classe du directeur :	11,00	U	36,75	404,25	20,00
SOLIS 1 BLANC 60x60 4000K 90° UGR 16 4125 Lm - garantie : 2 ans					
Bureau du directeur :	2,00	U	36,75	73,50	20,00
SOLIS 1 BLANC 60x60 4000K 90° UGR 16 4125 Lm - garantie : 2 ans					
Bibliothèque :	8,00	U	36,75	294,00	20,00
SOLIS 1 BLANC 60x60 4000K 90° UGR 16 4125 Lm - garantie : 2 ans					
Tube LED CorePro PHILIPS SIGNIFY T8 UN HO 1500MM 23-58W 840 2700LM 50000H	2,00	U	20,85	41,70	20,00
ECO-TAXE	2,00		0,10	0,20	20,00
Classe des moyens :	6,00	U	36,75	220,50	20,00
SOLIS 1 BLANC 60x60 4000K 90° UGR 16 4125 Lm - garantie : 2 ans					
Tube LED CorePro PHILIPS SIGNIFY T8 UN HO 1500MM 23-58W 840 2700LM 50000H	4,00	U	20,85	83,40	20,00

ECO-TAXE	4,00		0,10	0,40	20,00
Classe des petits :	8,00	U	36,75	294,00	20,00
SOLIS 1 BLANC 60x60 4000K 90° UGR 16 4125 Lm - garantie : 2 ans Tube LED CorePro PHILIPS SIGNIFY T8 UN HO 1500MM 23-58W 840 2700LM 50000H	2,00	U	20,85	41,70	20,00
ECO-TAXE	2,00		0,10	0,20	20,00
Salle de motricité :	6,00	U	36,75	220,50	20,00
SOLIS 1 BLANC 60x60 4000K 90° UGR 16 4125 Lm - garantie : 2 ans Tube LED CorePro PHILIPS SIGNIFY T8 UN HO 1500MM 23-58W 840 2700LM 50000H	4,00	U	20,85	83,40	20,00
ECO-TAXE	4,00		0,10	0,40	20,00
Dortoir :	4,00	U	23,85	95,40	20,00
AMPOULE LED ST E27 4000K 806L /10					
Toilettes : HUBLOT LED - TOM VARIO LED 300 1200 830/40 WH	6,00	U	59,35	356,10	20,00
Main d'œuvre estimée	50,00	H	43,00	2150,00	20,00

Durée de validité du devis : 1 mois
30% d'acompte par chèque à la signature du devis
30% en cours de chantier Solde à la fin du chantier

otal HT	**4 359,65 €**
Total TVA	**871,93 €**
Total TTC	**5 231,58 €**
Dont Eco-participation	1,44 €

Date : 25/01/2024

Adresse chantier :
10 Place de l'Eglise
85120 VOUVANT

COMMUNE DE VOUVANT
10 Place de l'Eglise 85120 VOUVANT
Devis N° 240031

DUMAINE - GACHIGNARD
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE | CLIMATISATION | SANITAIRE | CHAUFFAGE | ÉNERGIE RENOUVELABLE

02.51.00.27.44 | ad.gachignard@gmail.com
40 Route de l'Ardiller | 85200 Mervent

Désignation	Qté	U	P.U. HT	Montant HT	TVA
Projet de remplacement de luminaires fluo compact par dès luminaires LED dans la mairie, fourniture, dépose, pose, raccordement, mise en service et essais.					
Accueil:	6,00	U	36,75	220,50	20,00

SOLIS 1 BLANC 60x60 4000K 90° UGR 16 4125 Lm - garantie : 2 ans					
Secrétariat générale:	1,00	U	36,75	36,75	20,00
SOLIS 1 BLANC 60x60 4000K 90° UGR 16 4125 Lm - garantie : 2 ans					
Cadre de montage en saillie pour panel LEDVANCE VAL 600 - garantie : 2 ans	1,00	U	42,41	42,41	20,00
Bureau du maire:	2,00	U	89,85	179,70	20,00
CORELINE PANEL LED PHILIPS 1200X300 RC132V 840 ON/OFF UGR19 3600LM 5 - BLANC NEUTRE - Garantie : 2 ans					
CADRE SAILLIE POUR MONTAGE CORELINE PANEL G5 1200X300 PHILIPS - garantie : 2 ans	2,00	U	53,85	107,70	20,00
Sas entrée:	1,00	U	36,75	36,75	20,00
SOLIS 1 BLANC 60x60 4000K 90° UGR 16 4125 Lm - garantie : 2 ans					
Cadre de montage en saillie pour panel LEDVANCE VAL 600 - garantie : 2 ans	1,00	U	42,41	42,41	20,00
Entrée:	2,00	U	36,75	73,50	20,00
SOLIS 1 BLANC 60x60 4000K 90° UGR 16 4125 Lm - garantie : 2 ans					
Cadre de montage en saillie pour panel LEDVANCE VAL 600 - garantie : 2 ans	2,00	U	42,41	84,82	20,00
Bas escalier :	1,00	U	36,75	36,75	20,00
SOLIS 1 BLANC 60x60 4000K 90° UGR 16 4125 Lm - garantie : 2 ans					
Cadre de montage en saillie pour panel LEDVANCE VAL 600 - garantie : 2 ans	1,00	U	42,41	42,41	20,00
WC & Tisanerie :					
Main d'œuvre sur main d'œuvre total					
Bureau de la poste:	1,00	U	89,85	89,85	20,00
CORELINE PANEL LED PHILIPS 1200X300 RC132V 840 ON/OFF UGR19 3600LM 5 - BLANC NEUTRE - Garantie : 2 ans					
CADRE SAILLIE POUR MONTAGE CORELINE PANEL G5 1200X300 PHILIPS - garantie : 2 ans	1,00	U	53,85	53,85	20,00
Salle du conseil :	9,00	U	36,75	330,75	20,00

Désignation	Qté	U	P.U . HT	Montant HT	TVA
SOLIS 1 BLANC 60x60 4000K 90° UGR 16 4125 Lm - garantie : 2 ans					
Cadre de montage en saillie pour panel LEDVANCE VAL 600 - garantie : 2 ans	9,00	U	42,41	381,69	20,00
Escalier :	3,00	U	23,43	70,29	20,00
Spot LED universal switch blanc - 6W 60 deg - IP 65					
Câble 3G1.5 incluant boites de dérivation	1,00	Ens	22,50	22,50	20,00
Dégagement étage & vidéomapping :					
Main d'œuvre sur main d'œuvre total					
Bureau des élus:	1,00	U	83,93	83,93	20,00
LDV DP LED 1200 32W 4000K 4400LM IP65 ETANCHE LEDVANCE					
Bureau étage :	1,00	U	83,93	83,93	20,00
LDV DP LED 1200 32W 4000K 4400LM IP65 ETANCHE LEDVANCE					

Main d'œuvre total estimée	50,00	H	43,00	2 150,00	20,00

Durée de validité du devis : 1 mois
30% d'acompte par chèque à la signature du devis
30% en cours de chantier Solde à la fin du chantier

otal HT	**4 170,49 €**
Total TVA	**834,10 €**
Total TTC	**5 004,59 €**
Dont Eco-participation	0,00 €

Chauffage toutes energies
Plomberie - Électricité - Photovoltaïque
Ventilation - Climatisation

BOUTET ENTREPRISE

RGE ECO artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

2671
Mairie de VOUVANT
10 Place de l'Eglise

85120 VOUVANT

DEVIS

Etabli par : Florent BOUTET
Réf 975817 **Date** : 05/02/24

Tél : *02 51 00 80 21*
Portable :
Email : *mairie.vouvant@wanadoo.fr*

Eclairage Led Mairie Ecole Tour Mélusine

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
Mairie				
a) Accueil : Dépose dalle néon encastrée 60x60 existante et fourniture et pose dalle led encastrée	Un	6,00	99,00	594,00
b) Secrétariat générale : Dépose dalle néon 60x60 saillie existante et fourniture et pose dalle led + cadre de montage saillie	Un	1,00	130,53	130,53
c) Bureau du maire : Dépose 2 luminaires existants pour réutilisation et fourniture et pose dalle led 150x30 en pose saillie **(120x30)**	Un	2,00	185,22	370,44
d) Sas entrée : Dépose 1 hublot existant pour réutilisation et fourniture et pose dalle led 30x30 + cadre de montage saillie **(Hublot rond Ø250mm)**	Un	1,00	94,62	94,62
Option : remplacement système de commande par détection **(Hublot rond Ø280mm)**	Un	1,00	58,21	58,21
e) Entrée : Dépose 2 hublots existants pour réutilisation et fourniture et pose dalles led 30x30 + cadres de montage saillie **(Hublot rond Ø250mm)**	Un	2,00	94,62	189,24
Option : remplacement système de commande par détection **(Hublot rond Ø280mm)**	Un	2,00	58,21	116,42

S.A.R.L. BOUTET ENTREPRISE Tél : 02 51 51 68 47 50 Rue des Plantes - 85120 ANTIGNY
contact@sarlboutet.fr www.sarlboutet.fr
s.a.r.l. au capital de 7500 € - N° TVA Intra : FR31445307283 - Siret N° 445 307 283 00017 - Code APE 4322A - Dom. Banc : BPATL La Châtaigneraie
IBAN : FR 76 1380 7008 5430 2217 8375 861 - BIC : CCBPFRPPNAN - Ass. Décennale : Groupama 85120 La Châtaigneraie Contrat n°049150050004

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
f) Bas escalier : Dépose 1 hublot existant pour réutilisation et fourniture et pose dalle led 30x30 + cadre de montage saillie remplacement système de commande par détection **(Hublot rond Ø280mm)**	Un	1,00	152,83	152,83
g) WC : Dépose douille existante et pose hublot récupéré dans le SAS d'entrée **avec modification emplacement**	Un	1,00	80,00	80,00
h) Tisanerie : Dépose réglette néon existante et pose éclairage récupérée dans bureau du maire	Un	1,00	66,25	66,25
i) Bureau de la poste : Dépose réglette néon existante et fourniture et pose dalle led 150x30 en pose saillie	Un	1,00	185,22	185,22
j) Salle du conseil : Dépose luminaires halogène existants et fourniture et pose dalle led 60x60 + cadre de montage saillie **et dépose des moulures en bois grises**	Un	9,00	143,78	1 294,02
k) Escalier : Dépose 1 luminaire hublot existant et fourniture et pose éclairage plafond, modification câblage par le comble.	Un	1,00	184,00	184,00
l) Dégagement étage : Pose 1 luminaire hublot récupéré dans l'entrée	Un	1,00	26,50	26,50
m) Videomapping : Pose 1 luminaire hublot récupéré dans l'entrée	Un	1,00	26,50	26,50
n) Bureau des élus : Dépose réglette néon existante et fourniture et pose réglette led 120 en pose saillie	Un	1,00	135,84	135,84
o) Bureau étage : Fourniture et pose réglette led 120 en pose saillie	Un	1,00	109,34	109,34
Total Mairie				**3 813,96**

Artisans ARTIPOLE
S.A.R.L. BOUTET ENTREPRISE Tél : 02 51 51 68 47 50 Rue des Plantes - 85120 ANTIGNY
contact@sarlboutet.fr www.sarlboutet.fr
s.a.r.l. au capital de 7500 € - N° TVA Intra : FR31445307283 - Siret N° 445 307 283 00017 - Code APE 4322A - Dom. Banc : BPATL La Châtaigneraie
IBAN : FR 76 1380 7008 5430 2217 8375 861 - BIC : CCBPFRPPNAN - Ass. Décennale : Groupama 85120 La Châtaigneraie Contrat n°049150050004

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
Ecole				
a) Classe directeur :				
Dépose dalle néon encastrée 60x60 existante et fourniture et pose dalle led encastrée	Un	11,00	99,00	1 089,00
Dépose éclairage néon tableau	Un	1,00	59,75	59,75
b) Bureau directeur :				
Dépose dalle néon encastrée 60x60 existante et fourniture et pose dalle led encastrée	Un	2,00	99,00	198,00
c) Bibliothèque :				
Dépose dalle néon encastrée 60x60 existante et fourniture et pose dalle led encastrée	Un	8,00	99,00	792,00
Fourniture et pose de tube néon led 1.5m	Un	2,00	21,73	43,46
d) Classe des moyens :				
Dépose dalle néon encastrée 60x60 existante et fourniture et pose dalle led encastrée	Un	6,00	99,00	594,00
Fourniture et pose de tube néon led 1.5m	Un	4,00	21,73	86,92
e) Classe des petits :				
Dépose dalle néon encastrée 60x60 existante et fourniture et pose dalle led encastrée	Un	8,00	99,00	792,00
Fourniture et pose de tube néon led 1.5m	Un	2,00	21,73	43,46
f) Salle de motricité :				
Dépose dalle néon encastrée 60x60 existante et fourniture et pose dalle led encastrée	Un	6,00	99,00	594,00
Fourniture et pose d'ampoules led E27 dans appliques existantes	Un	4,00	11,10	44,40
g) Dortoir :				
Fourniture et pose d'ampoules led E27 dans appliques existantes	Un	4,00	11,10	44,40
h) Toilettes :				
Dépose hublots existants et fourniture et pose hublots led	Un	2,00	87,45	174,90
Fourniture et pose d'ampoules led E27 dans hublots existants	Un	5,00	11,10	55,50
Total Ecole				**4 611,79**

Artisans ARTIPOLE

S.A.R.L. BOUTET ENTREPRISE Tél : 02 51 51 68 47 50 Rue des Plantes - 85120 ANTIGNY
contact@sarlboutet.fr www.sarlboutet.fr
s.a.r.l. au capital de 7500 € - N° TVA Intra : FR31445307283 - Siret N° 445 307 283 00017 - Code APE 4322A - Dom. Banc : BPATL La Châtaigneraie
IBAN : FR 76 1380 7008 5430 2217 8375 861 - BIC : CCBPFRPPNAN - Ass. Décennale : Groupama 85120 La Châtaigneraie Contrat n°049150050004

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
Tour Mélusine				
i) Eclairage escalier :				
Dépose luminaires existantes et fourniture et pose projecteurs led noir **DOUBLE LAMPES**	Un	8,00	205,43	1 643,44
Prévoir connecteurs étanche (fils courts)	Un	8,00	9,74	77,92
Remplacement du système de commande éclairage (poussoir a voyant pour commander minuterie d'escalier) par détecteur encastré (1 en haut et 1 en bas) 3 zones de 2 détecteurs à prévoir	Un	6,00	193,63	1 161,78
j) Salles :				
Dépose luminaires existantes et fourniture et pose projecteurs led noir	Un	3,00	122,97	368,91
Prévoir connecteurs étanche (fils courts)	Un	3,00	9,74	29,22
k) Eclairage de secours :				
Fourniture et pose BAES	Un	8,00	155,82	1 246,56
Câblage à crée par le limon central de l'escalier	Un	1,00	1 880,00	1 880,00
Fourniture et pose du système de télécommande à l'entrée de la tour sous l'escalier	Un	1,00	515,26	515,26
Total Tour Mélusine				**6 923,09**

Notre facture sera établie sur la base du taux de TVA applicable au moment de sa remise. Toute variation de ce taux découlant des dispositions législatives ou règlementaires à venir sera répercutée.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes et les accepter.

Acompte 30 % à l'acceptation du devis. 5 525,58

Bon pour accord Date et signature

Total H.T.	**15 348,84**
Total T.V.A. 20,00 %	3 069,77
Total T.T.C.	18 418,61
Net à payer (Euro)	**18 418,61**

Artisans ARTIPOLE

S.A.R.L. BOUTET ENTREPRISE Tél : 02 51 51 68 47 50 Rue des Plantes - **85120 ANTIGNY**
contact@sarlboutet.fr ***www.sarlboutet.fr***
s.a.r.l. au capital de 7500 € - N° TVA Intra : FR31445307283 - Siret N° 445 307 283 00017 - Code APE 4322A - Dom. Banc : BPATL La Châtaigneraie
IBAN : FR 76 1380 7008 5430 2217 8375 861 - BIC : CCBPFRPPNAN - Ass. Décennale : Groupama 85120 La Châtaigneraie Contrat n°049150050004

didier painsard
PLOMBERIE - CHAUFFAGE - ELECTRICITE - SANITAIRE - ENERGIES RENOUVELABLES
painsard@orange.fr
06 73 66 93 23

DEVIS

Etabli par :
Réf Devis : 5747 **Date Devis :** 06/02/24

Code client : COMMV

COMMUNE VOUVANT
Place de l'eglise

85120 VOUVANT

REMPLACEMENT LUMINAIRES BATIMENT EN LEDS

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
MAIRIE				
ACCUEIL				
DEPOSE DALLE NEON ENCASTRE REMPLACEMENT PAR DES LEDS				
DALLE LED 600X600MM UGR19 36W 3600LM 4000K TECHNOLOGIE BACKLIT LILO START PANEL FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0042825	UN	6,00	32,85	197,10
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	184,00	184,00
Sous total ACCUEIL				**381,10**
SECRETARIAT GENERAL				
DEPOSE DALLE NEON ENCASTRE REMPLACEMENT PAR DES LEDS				
DALLE LED 600X600MM UGR19 36W 3600LM 4000K TECHNOLOGIE BACKLIT LILO START PANEL FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0042825	UN	1,00	32,85	32,85
CADRE DE MONTAGE SAILLIE 70MM POUR DALLE LED 600X600MM FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0047197	UN	1,00	23,83	23,83
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	46,00	46,00
Sous total SECRETARIAT GENERAL				**102,68**
BUREAU DU MAIRE				
DEPOSE LUMINAIRE EXISTANT ET REPOSE REGLETTE				
LUMINAIRE A TUBE LED T8 + GRILLE 1200X200MM 2900LM 4000K SYLMASTER +ECO CONTRIBUTION : 0.1 E HT/UN FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0051681	UN	2,00	82,74	165,48
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	92,00	92,00
Sous total BUREAU DU MAIRE				**257,48**

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
SAS ENTREE				
DEPOSE LUMINAIRE EXISTANT ET REPOSE DALLE LEDS		1,00	32,85	32,85
DALLE LED 600X600MM UGR19 36W 3600LM 4000K TECHNOLOGIE BACKLIT LILO START PANEL FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0042825	UN	2,00	39,50	79,00
CADRE DE MONTAGE SAILLIE 70MM POUR DALLE LED 600X600MM FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0047197	UN	2,00	23,83	47,66
HUBLOT LED COMPACT 24W 1920LM 4000K IP65 BLANC LEDVANCE SASU (OSRAM) 4058075062221	UN	2,00	71,31	142,62
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	92,00	92,00
Sous total SAS ENTREE				**394,13**
ENTREE				
DEPOSE LUMINAIRE EXISTANT ET REPOSE DALLE LEDS				
DALLE LED 600X600MM UGR19 36W 3600LM 4000K TECHNOLOGIE BACKLIT LILO START PANEL FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0042825	UN	1,00	32,85	32,85
CADRE DE MONTAGE SAILLIE 70MM POUR DALLE LED 600X600MM FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0047197	UN	1,00	23,83	23,83
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	46,00	46,00
Sous total ENTREE				**102,68**
BAS ESCALIER				
HUBLOT LED COMPACT 24W 1920LM 4000K IP65 BLANC LEDVANCE SASU (OSRAM) 4058075062221	UN	1,00	71,31	71,31
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	46,00	46,00
Sous total BAS ESCALIER				**117,31**
TOILETTE				
REPOSE LUMINAIRE RECUPERE ENTREE		1,00	46,00	46,00
Sous total TOILETTE				**46,00**
TISANERIE				
REPOSE LUMINAIRE RECUPERE BUREAU DU MAIRE		1,00	46,00	46,00
Sous total TISANERIE				**46,00**
BUREAU DE LA POSTE				
LUMINAIRE A TUBE LED T8 + GRILLE 1200X200MM 2900LM 4000K SYLMASTER +ECO CONTRIBUTION : 0.1 E HT/UN FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0051681	UN	1,00	82,74	82,74
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	46,00	46,00
Sous total BUREAU DE LA POSTE				**128,74**

©Sage

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
SALLE DU CONSEIL				
DEPOSE LUMINAIRE EXISTANT ET REPOSE DALLE LEDS				
DALLE LED 600X600MM UGR19 36W 3600LM 4000K TECHNOLOGIE BACKLIT LILO START PANEL FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0042825	UN	9,00	32,85	295,65
CADRE DE MONTAGE SAILLIE 70MM POUR DALLE LED 600X600MM FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0047197	UN	9,00	23,83	214,47
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	260,00	260,00
COMPRIS DEPOSE LUMINAIRES EXISTANT				
Sous total SALLE DU CONSEIL				**770,12**
ESCALIER				
REPOSE LUMINAIRE EXISTANT DE L'ENTREE		1,00	46,00	46,00
Sous total ESCALIER				**46,00**
VIDEOMAPPING				
REPOSE LUMINAIRE EXISTANT DE L'ENTREE		1,00	46,00	46,00
Sous total VIDEOMAPPING				**46,00**
BUREAU DES ELUS				
LUMINAIRE A TUBE LED T8 + GRILLE 1200X200MM 2900LM 4000K SYLMASTER +ECO CONTRIBUTION : 0.1 E HT/UN FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0051681	UN	1,00	82,74	82,74
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	46,00	46,00
Sous total BUREAU DES ELUS				**128,74**
Total MAIRIE				**2 566,98**
ECOLE				
CLASSE DIRECTEUR				
DALLE LED 600X600MM UGR19 36W 3600LM 4000K TECHNOLOGIE BACKLIT LILO START PANEL FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0042825	UN	11,00	32,85	361,35
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	260,00	260,00
Sous total CLASSE DIRECTEUR				**621,35**
BUREAU DIRECTEUR				
DEPOSE LUMINAIRE EXISTANT ET REPOSE DALLE LEDS				
DALLE LED 600X600MM UGR19 36W 3600LM 4000K TECHNOLOGIE BACKLIT LILO START PANEL FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0042825	UN	2,00	32,85	65,70
AVEC DEPOSE NEON TABLEAU EXISTANT				
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	92,00	92,00
Sous total BUREAU DIRECTEUR				**157,70**

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
TOILETTE				
LAMPE LED STANDARD E27 8W 806LM 2700K TOLEDO GLS A60 +ECO CONTRIBUTION : 0.1 E HT/UN FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0029581	UN	1,00	3,05	3,05
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	46,00	46,00
Sous total TOILETTE				**49,05**
BIBLIOTHEQUE				
DEPOSE LUMINAIRE EXISTANT ET REPOSE DALLE LEDS				
DALLE LED 600X600MM UGR19 36W 3600LM 4000K TECHNOLOGIE BACKLIT LILO START PANEL FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0042825	UN	8,00	32,85	262,80
TUBE LED UNIVERSEL 1.5ML 2700LM 4K PHILIPS T8 23W +ECO CONTRIBUTION : 0.1 E HT/UN SIGNIFY FRANCE SAS 801741	UN	2,00	18,98	37,96
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	260,00	260,00
Sous total BIBLIOTHEQUE				**560,76**
CLASSE DES MOYENS				
DEPOSE LUMINAIRE EXISTANT ET REPOSE DALLE LEDS				
DALLE LED 600X600MM UGR19 36W 3600LM 4000K TECHNOLOGIE BACKLIT LILO START PANEL FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0042825	UN	6,00	32,85	197,10
TUBE LED UNIVERSEL 1.5ML 2700LM 4K PHILIPS T8 23W +ECO CONTRIBUTION : 0.1 E HT/UN SIGNIFY FRANCE SAS 801741	UN	4,00	18,98	75,92
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	210,00	210,00
Sous total CLASSE DES MOYENS				**483,02**
CLASSE DES PETITS				
DEPOSE LUMINAIRE EXISTANT ET REPOSE DALLE LEDS				
DALLE LED 600X600MM UGR19 36W 3600LM 4000K TECHNOLOGIE BACKLIT LILO START PANEL FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0042825	UN	8,00	32,85	262,80
TUBE LED UNIVERSEL 1.5ML 2700LM 4K PHILIPS T8 23W +ECO CONTRIBUTION : 0.1 E HT/UN SIGNIFY FRANCE SAS 801741	UN	2,00	18,98	37,96
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	210,00	210,00
Sous total CLASSE DES PETITS				**510,76**
SALLE DE MOTRICITE				
DEPOSE LUMINAIRE EXISTANT ET REPOSE DALLE LEDS				
DALLE LED 600X600MM UGR19 36W 3600LM 4000K TECHNOLOGIE BACKLIT LILO START PANEL FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0042825	UN	6,00	32,85	197,10
LAMPE LED STANDARD E27 8W 806LM 2700K TOLEDO GLS A60 +ECO CONTRIBUTION : 0.1 E HT/UN FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0029581	UN	4,00	3,05	12,20
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	210,00	210,00
Sous total SALLE DE MOTRICITE				**419,30**

©Sage

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
DORTOIR				
LAMPE LED STANDARD E27 8W 806LM 2700K TOLEDO GLS A60 +ECO CONTRIBUTION : 0.1 E HT/UN FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0029581	UN	4,00	3,05	12,20
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	46,00	46,00
Sous total DORTOIR				**58,20**
TOILETTES				
HUBLOT E27 T1 IK10 BLANC AXIOME 73000 LEBENOID + : 0.05 E HT/UN EBENOID SAS 073000	UN	7,00	17,05	119,35
LAMPE LED STANDARD E27 8W 806LM 2700K TOLEDO GLS A60 +ECO CONTRIBUTION : 0.1 E HT/UN FEILO SYLVANIA FRANCE SAS 0029581	UN	7,00	3,05	21,35
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	180,00	180,00
Sous total TOILETTES				**320,70**
Total ECOLE				**3 180,84**
TOUR MELUSINE				
ECLAIRAGE ESCALIER				
ASTER - PROJ. EXTERIEUR IP65 IK07 GU10. BASC. . A/LPE LED 6W 4000K 490LM INCL. A RIC +ECO CONTRIBUTION : 0.1 E HT/UN ARIC SAS 50206	UN	7,00	43,25	302,75
MINI BOITE JONCTION GEL IP68 2 ENTREES KLAUKE FRANCE FRED	UN	7,00	9,88	69,16
DETECTEUR DE MOUVEMENT INFRAROUGE 180 DEGRES PORTEE 12ML IP54 NOIR IS 2180 ECO +ECO CONTRIBUTION : 0.12 E HT/UN STEINEL FRANCE SAS 034702	UN	6,00	31,81	190,86
CABLE INDUSTRIEL CUIVRE RIGIDE R2V 3G1.5MM2 EN COURONNE DE 100M NEXANS R2V3G1,5	ML	1,00	85,00	85,00
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	540,00	540,00
Sous total ECLAIRAGE ESCALIER				**1 187,77**
ECLAIRAGE DE SECOURS				
BLOC DE SECOURS BAES SATI 45LM/1H IP65 IK07 UNILED2-45 ES COOPER SECURITE SAS LUM16178	UN	7,00	76,32	534,24
CABLE INDUSTRIEL CUIVRE RIGIDE R2V 5G1.5MM2 EN COURONNE DE 100M NEXANS R2V5G1,5	ML	1,00	131,00	131,00
TELECOMMANDE ELECTRONIQUE STANDARD POUR 500 BAES MAXI +/-9VDV TL500 COOPER SECURITE SAS LUM10313	UN	1,00	98,08	98,08
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	920,00	920,00
Sous total ECLAIRAGE DE SECOURS				**1 683,32**
COFFRET ELECTRIQUE				
COFFRET ETANCHE-1R X 12 MODULES-PORTE TR MISTRAL65H-PORTE TRANSPARENTE RAL7035 ABB FRANCE 1SLM006501A2212	UN	1,00	46,20	46,20
DISJONCTEUR DIFFERENTIEL PH+N 32A 30MA AC DS201L ABB	UN	1,00	95,18	95,18

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
FRANCE 2CSR245041R1324				
DISJONCTEUR PH+N 10A COURBE C 4.5KA BORNES A VIS SN201L ABB FRANCE 2CSS245102R0104	UN	2,00	8,28	16,56
ACCESSOIRES DE RACCORDEMENT		1,00	35,00	35,00
LIAISON DES MASSES		1,00	95,00	95,00
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE	H	1,00	210,00	210,00
Sous total COFFRET ELECTRIQUE				**497,94**
Total TOUR MELUSINE				**3 369,03**

Notre facture sera établie sur la base du taux de TVA applicable au moment de sa remise. Toute variation de ce taux découlant des dispositions législatives ou règlementaires à venir sera répercutée.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes et les accepter.
Devis valable : 1 mois

Acompte 30 % à l'acceptation du devis. 3 282,07 € TTC

Bon pour accord Date et signature

Total H.T.	**9 116,85**
Total T.V.A. 20,00 %	**1 823,37**
Total T.T.C.	10 940,22
Net à payer (Euro)	**10 940,22**

N°	Récapitulatif	Quantité	Prix U.	Montant H.T.
1	MAIRIE	1,00	2 566,98	2 566,98
1.1	ACCUEIL	1,00	381,10	381,10
1.2	SECRETARIAT GENERAL	1,00	102,68	102,68
1.3	BUREAU DU MAIRE	1,00	257,48	257,48
1.4	SAS ENTREE	1,00	394,13	394,13
1.5	ENTREE	1,00	102,68	102,68
1.6	BAS ESCALIER	1,00	117,31	117,31
1.7	TOILETTE	1,00	46,00	46,00
1.8	TISANERIE	1,00	46,00	46,00
1.9	BUREAU DE LA POSTE	1,00	128,74	128,74
1.10	SALLE DU CONSEIL	1,00	770,12	770,12
1.11	ESCALIER	1,00	46,00	46,00
1.12	VIDEOMAPPING	1,00	46,00	46,00
1.13	BUREAU DES ELUS	1,00	128,74	128,74
2	ECOLE	1,00	3 180,84	3 180,84
2.1	CLASSE DIRECTEUR	1,00	621,35	621,35
2.2	BUREAU DIRECTEUR	1,00	157,70	157,70
2.3	TOILETTE	1,00	49,05	49,05
2.4	BIBLIOTHEQUE	1,00	560,76	560,76
2.5	CLASSE DES MOYENS	1,00	483,02	483,02
2.6	CLASSE DES PETITS	1,00	510,76	510,76
2.7	SALLE DE MOTRICITE	1,00	419,30	419,30
2.8	DORTOIR	1,00	58,20	58,20

©Sage

N°	Récapitulatif	Quantité	Prix U.	Montant H.T.
2.9	TOILETTES	1,00	320,70	320,70
3	TOUR MELUSINE	1,00	3 369,03	3 369,03
3.1	ECLAIRAGE ESCALIER	1,00	1 187,77	1 187,77
3.2	ECLAIRAGE DE SECOURS	1,00	1 683,32	1 683,32
3.3	COFFRET ELECTRIQUE	1,00	497,94	497,94

SARL Didier PAINSARD
Électricité - Sanitaire - Chauffage
Zinguerie - Énergies renouvelables
Frigoriste
au Capital de 30000 €
"Les Fontaines" - 85410 CEZAIS
Tél. : 02 51 00 87 23 - Fax : 02 51 52 62 87
SIRET 451 819 148 00011 - APE 4322A

© Sage

RECAPITULATIF DES DEVIS

ECOLE	HT	TTC
Dumaine-Gachignard	4 359,65 €	5 231,58 €
Boutet	4 611,79 €	5 534,15 €
Painsard	3 180,84 €	3 817,01 €
MAIRIE		
Dumaine-Gachignard	4 170,49 €	5 004,59 €
Boutet	3 813,96 €	4 576,75
Painsard	2 566,98 €	3 080,38 €
TOUR		
Dumaine-Gachignard	Non remis	-
Boutet	6 923,09 €	8 307,71 €
Painsard	3 369,03 €	4 042,83

Total devis Dumaine-Gachignard : 8 530,14 HT – 10 236,17 TTC (hors Tour)
Total devis Boutet : 15 348,84 HT – 18 418,61 TTC
Total devis Painsard : 9 116.85 HT – 10 940,22 TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, retient les propositions suivantes :

- La proposition de l'entreprise Painsard. Un devis complémentaire concernant l'éclairage de la cantine est sollicité auprès de l'entreprise Painsard. Le Conseil mandate le Maire pour le joindre aux devis de cette entreprise. Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants
- Sollicitera toutes subventions notamment au titre de la DSIL.

Délibération 2024-02-13

Maison de santé

Le Conseil Municipal du 8 décembre 2022 a débattu et accepté un plan global dénommé « couverture santé » incluant la construction d'une maison de santé. Dans sa séance du 8 novembre 2023, une mission de maîtrise d'œuvre de permis de construire a été dévolue à l'agence d'architecture Thibault Pochon architectes associés moyennant un montant de 9700 € HT. Cette mission est achevée et a rempli ses attentes.

A ce jour, le coût prévisionnel permettant de réaliser l'ensemble de l'opération s'établit de la manière suivante :

PLAN DE FINANCEMENT MAISON DE SANTE	HT	TVA 20 %	TTC
DEPENSES			
Etudes Office santé	8 000,00	1 600,00	9 600,00
Etude géomètre Véronneau- permis d'aménager	930,00	186,00	1 116,00
Etude architecte Pochon	9 700,00	1 940,00	11 640,00
Honoraires architecte Pochon - suivi travaux, Maîtrise d'œuvre	50 000,00	10 000,00	60 000,00
Contrôle chantier : ALP / Control	3 970,00	794,00	4 764,00
Contrôle Sols - Arma Sol	2 400,00	480,00	2 880,00
Contrôle SPS - ALP / Control	3 030,00	606,00	3 636,00
Travaux prévision économiste	860 200,00	172 040,00	1 032 240,00
TOTAL	**938 230,00**	**187 646,00**	**1 125 876,00**
RECETTES PREVISIONNELLES			
ETAT - DETR	469 115,00		469 115,00
REGION DES PAYS DE LA LOIRE	Demandes en cours		
DEPARTEMENT DE LA VENDEE			
COMMUNAUTE DE COMMUNES			
A CHARGE DE LA COMMUNE			0,00
TOTAL			**469 115,00**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité :
  - l'ensemble de l'opération « maison de santé » telle que présentée ce jour ainsi que lors des précédentes réunions du Conseil Municipal
  - le plan de financement ci-dessus
- donne autorisation à Monsieur le Maire ou son représentant de conclure tous contrats, de solliciter toutes aides et subventions et plus largement faire le nécessaire.

Questions diverses :

Ont été abordés :

- Présentation des restes à réaliser 2023
- Proposition de rencontre du pôle aménagement du territoire de la Communauté de Communes avec le Conseil Municipal au sujet du transfert de compétences urbanisme à la Communauté de Communes de Fontenay-Vendée
- Courrier de Mme Billaud-Cardona au sujet du marché de Noël
- Horaires d'ouverture de l'office du tourisme
- Epicerie
- Accès PMR Nef (devis / subvention)
- Commission photovoltaïque
- Fonds d'Aide aux Jeunes
- Fonds de Solidarité pour le Logement
- Boulangerie : machine à pain
- Réparation de la sirène
- Compte-rendu de la visite des « Petites Cités de Caractère »
- Octobre Rose 2024

Séance levée à 00h30

Le secrétaire de séance — Le maire

Pierre LEGAL — Xavier PHILIPPOT